

MAIRIE DE LHERM

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Table des matières

1ère partie : Présentation du contexte national	4
1. Le budget de l'État.....	4
1.1. La dette et le déficit public :	4
1.2. L'évolution du produit Intérieur Brut PIB	5
1.3. Hypothèses de la Loi de finances 2022.....	6
1. Principales mesures de la Loi de Finances 2022	7
2.1 Le budget de l'Etat.....	7
2.2 Les mesures concernant les collectivités territoriales	8
2ème partie : Le contexte financier local	10
1. L'impact de la politique nationale sur les dotations	10
2. L'impact de la politique nationale sur les bases fiscales	10
2.1 Revalorisation des bases fiscales	10
3. Les indicateurs locaux.....	11
3.1. Evolution de la Population INSEE	11
3.2. Evolution des Permis de construire de maisons individuelles	11
3ème partie : Eléments rétrospectifs	12
1. Bilan 2021	12
1.1. Résultats de fonctionnement 2021	12
1.2. Résultats d'investissement 2021	18
1.3. Résultats 2021	20
2. Ratios financiers 2020.....	21
3. Chaine de l'épargne depuis 2019	21
4. Evolution de la fiscalité	22
5. La structure de la dette	23
4ème Partie : Eléments prospectifs	24
1. Le projet de budget 2022	24
1.1. Charges de Fonctionnement : L'impact de la hausse de l'énergie et de l'inflation	24
1.2. Recettes de Fonctionnement	25
1.3. Investissements 2022	26
1.3.1. Recettes d'investissement	26
1.3.2. Les dépenses envisagées pour 2022 :.....	27
1.3.3. Simulation d'endettement avec un emprunt de 700 000€.....	28

PREAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales -CGCT.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires, DOB, ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote du Conseil municipal.

Concernant le contenu du DOB, la loi NOTRe introduit de nouvelles dispositions précisant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport qui donnera lieu à un débat au conseil municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure de la dette de la commune.

L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques introduit de nouveaux éléments afin qu'à l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel

1ère partie : Présentation du contexte national

1. Le budget de l'État

1.1. La dette et le déficit public :

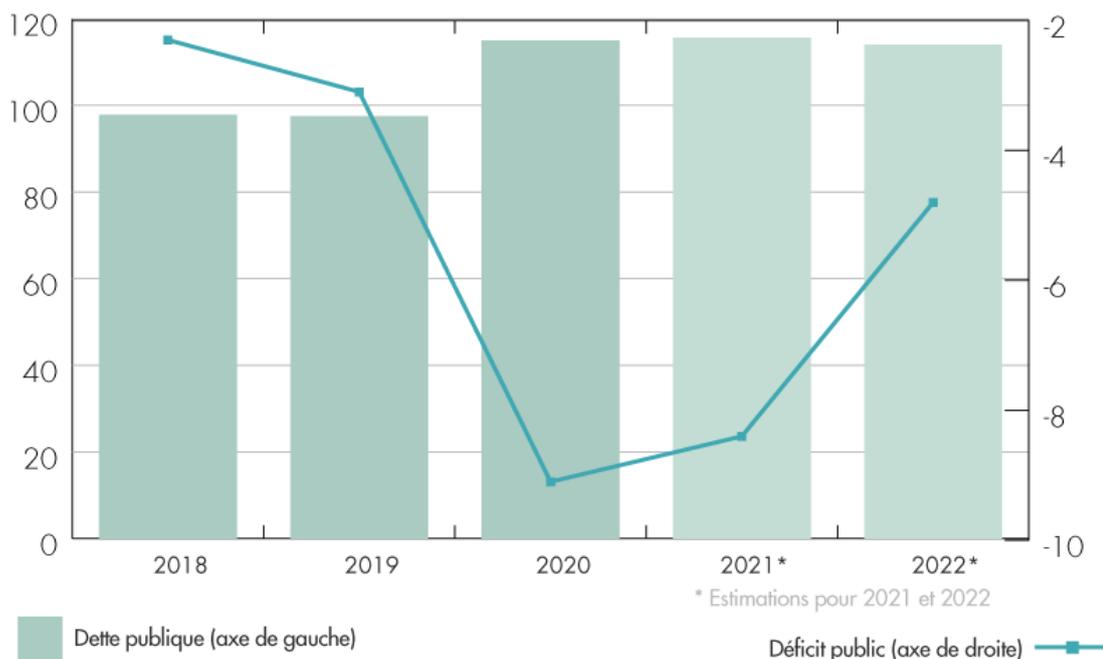
L'année 2021 vient de s'achever avec une croissance supérieure à celle prévue par Bercy : 6,25 %.

Sous l'effet du rebond du PIB, le déficit public et la dette de l'État devraient reculer. Après un déficit public à 9,1 % du PIB en 2020, notamment sous l'effet de la crise sanitaire et des mesures prises pour en limiter l'impact, il devrait être de 8,4 % en 2021 et 4,8 % en 2022 du PIB selon le projet de loi de finances pour 2022.

D'après les éléments retenus par la Loi de Finances, la dette publique, reculerait légèrement pour s'élever à 113,5 % du PIB en 2022. Cette prévision ne tient pas compte de la crise Ukrainienne intervenue après l'adoption de la Loi de Finances 2022.

TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES EN FRANCE

EN % DU PIB



Source : lafinancepourtous.com d'après PLF 2022



Malheureusement, ces prévisions optimistes ne tiennent pas compte de la nouvelle crise Ukrainienne du 1^{er} trimestre 2022 et des nouvelles mesures pour soutenir les ménages face notamment à la hausse de l'énergie.

Le poids des administrations publiques locales dans le déficit public reste limité avec 10% de la dette totale. Ce sont les comptes de la Sécurité Sociale et de l'État qui enregistrent une progression particulièrement importante du déficit. Les comptes de l'État ont été plus fortement impactés par la crise en raison de la baisse des recettes de fonctionnement couplée à une progression dans les mêmes proportions des dépenses de fonctionnement liées au soutien massif à l'activité.

1.2. L'évolution du produit Intérieur Brut PIB

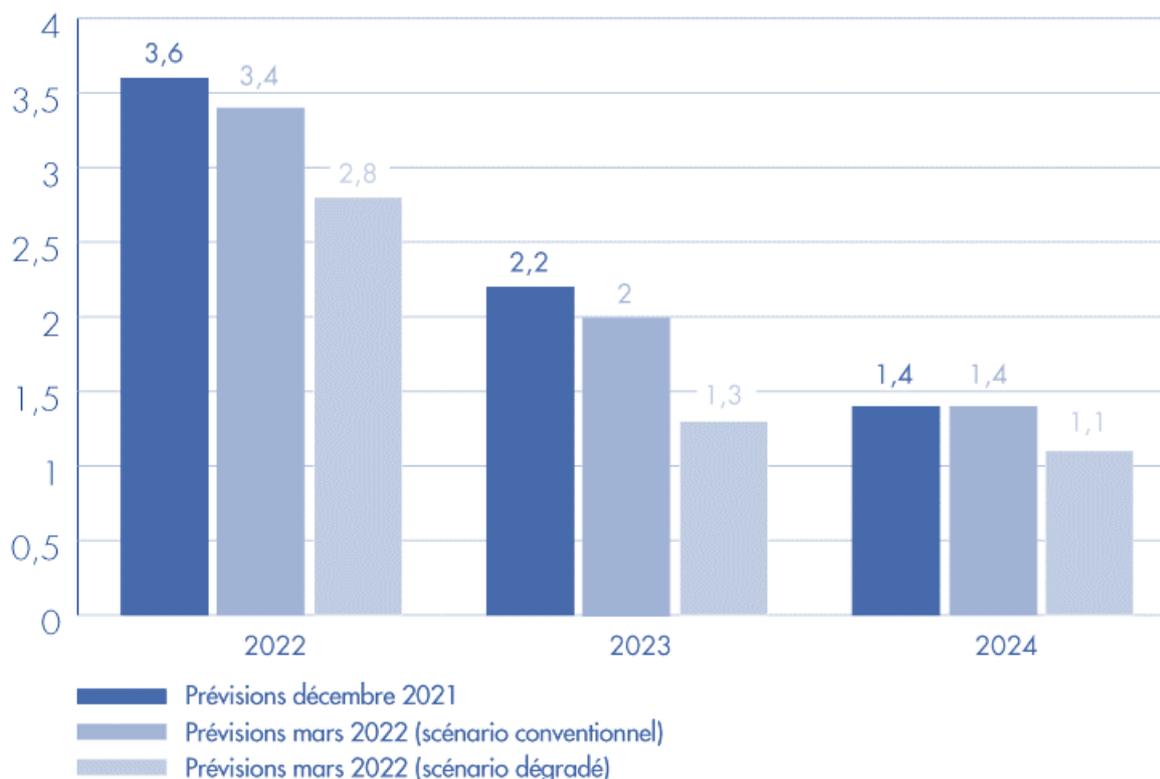
Selon la première estimation des comptes nationaux trimestriels, publiée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) vendredi 28 janvier 2021, la **croissance économique a atteint 7 % en France en 2021**. Il s'agit de la plus forte progression du produit intérieur brut (PIB) depuis 1969.

La forte croissance enregistrée par la France en 2021 intervient, toutefois, dans un **contexte particulier** : le PIB avait, en effet, chuté de près de 7,9 % en 2020 à cause de la crise économique déclenchée par la pandémie de Covid-19 – la baisse la plus importante de l'activité économique en France depuis que l'INSEE publie des comptes publics, soit 1950. Cette croissance de 7 % constitue donc, en partie, la **contrepartie mécanique** de la chute de 2020.

Selon des prévisions de la Banque de France, la guerre en Ukraine devrait ralentir l'ampleur de la reprise économique en France. En cause notamment une plus forte inflation, des tensions sur les marchés financiers et une moindre demande extérieure adressée à la France.

PRÉVISIONS DU TAUX DE CROISSANCE ANNUEL EN FRANCE

(EN %)

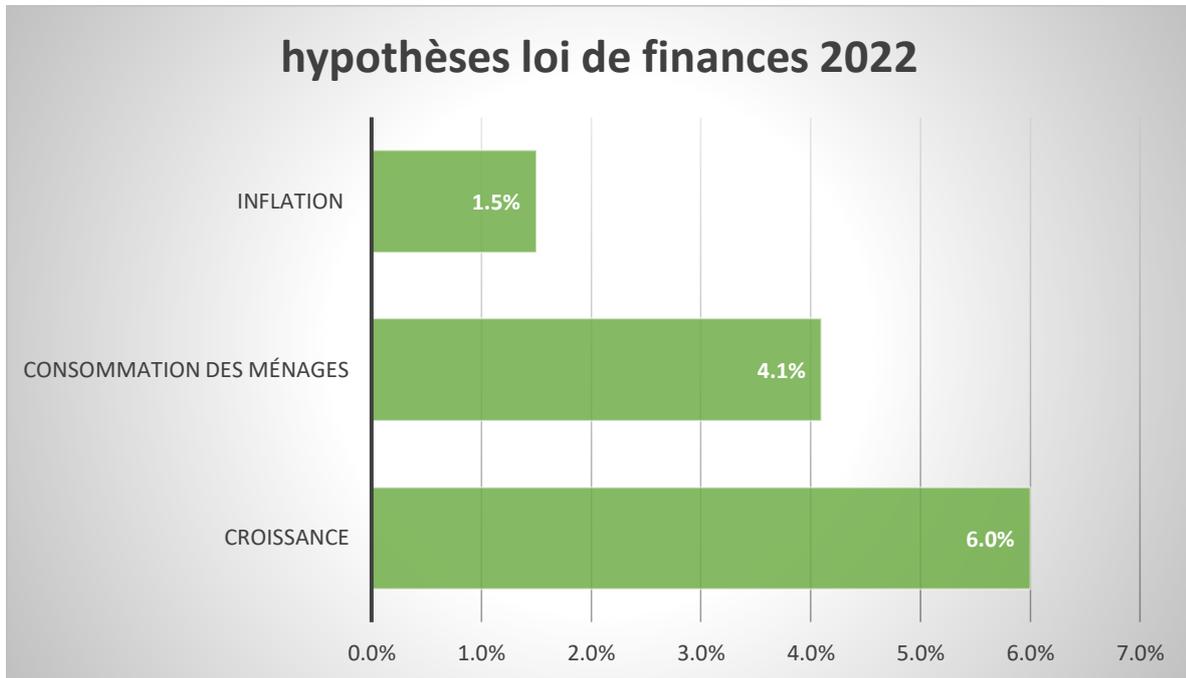


Source : lafinancepourtous.com d'après Banque de France.



1.3 Hypothèses de la Loi de finances 2022

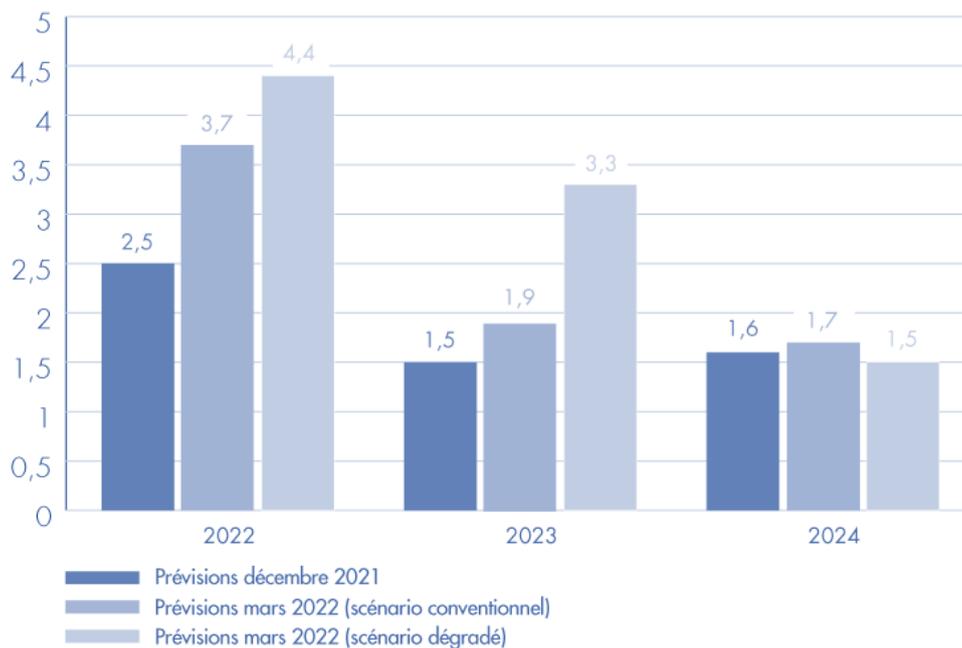
La loi de finances pour 2021 concrétise la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. Elle a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2020.



Les hypothèses retenues ne tiennent pas compte de la crise Ukrainienne intervenue après l'adoption de la loi de finances 2022.

PRÉVISIONS D'INFLATION ANNUELLE

(EN %)



Source : lafinancepourtous.com d'après Banque de France.



1. Principales mesures de la Loi de Finances 2022

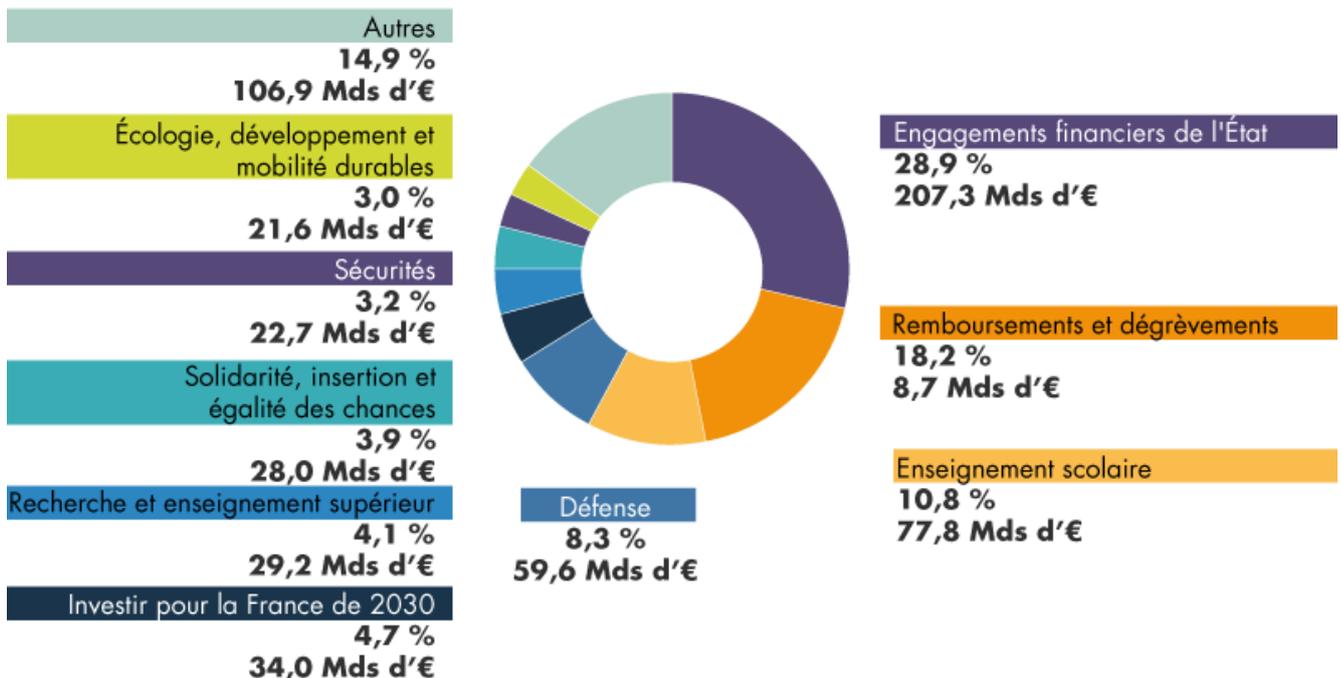
Dernier exercice de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, la loi de finances 2022 est un document de fin de cycle contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

2.1 Le budget de l'Etat

La baisse de la taxe d'habitation a débuté en 2021 pour les ménages les plus aisés. La réduction de l'impôt sur les sociétés est aussi maintenue. Les crédits promis aux ministères de la Défense (augmentation de 1,7 milliard d'euros), de l'Intérieur (hausse de 200 millions d'euros) ou de l'Education sont également confirmés. Celui de la Justice va connaître une hausse importante de 8%.

DÉPENSES PAR MISSIONS

EN 2022, EN MILLIARDS D'EUROS



Source : lafinancepourtous.com d'après Loi de finances 2022

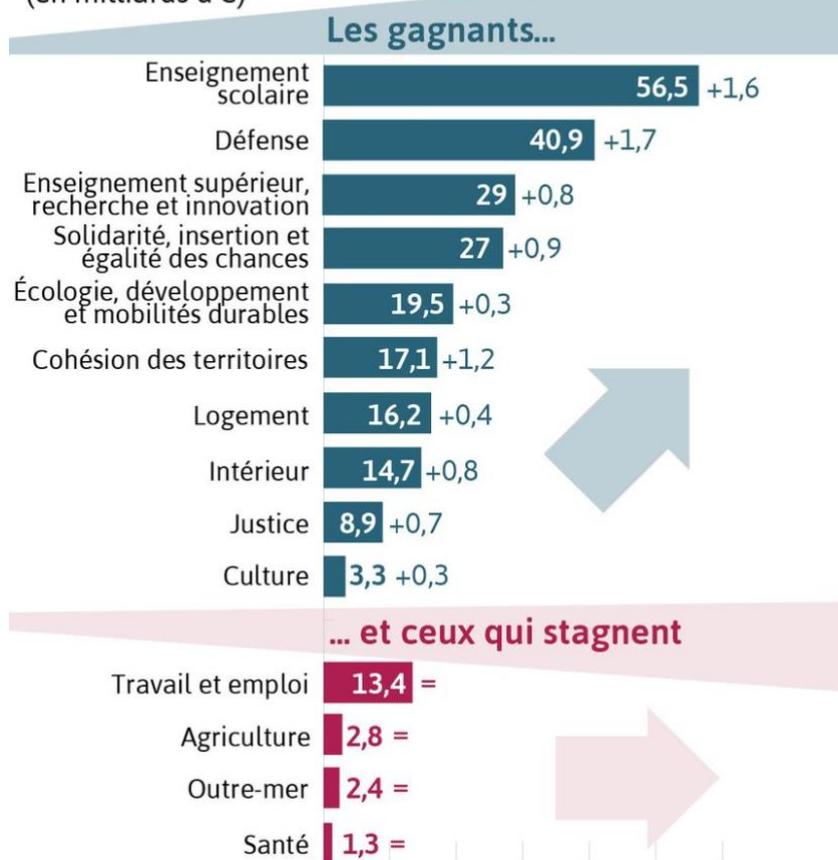


BUDGET 2022

LES MINISTÈRES GAGNANTS
ET CEUX DONT LE BUDGET STAGNE

Dépenses nettes de l'État en 2022 → 454,6 milliards d'€

Budget et variation par rapport à 2021
(en milliards d'€)



Source : ministère de l'Économie - PLF 2022.

VISACTU

2.2 Les mesures concernant les collectivités territoriales

1.1.1. Réforme des indicateurs financiers

Si la loi de finances pour 2022 n'a pas apporté de forts bouleversements dans l'immédiat pour les collectivités, la réforme des indicateurs de richesse (potentiel fiscal et financier) et de pression fiscale (effort fiscal) va quant à elle produire progressivement ses effets.

Ces ajustements, annoncés comme doux, vont en réalité induire de profondes modifications dans la répartition de la dotation globale de fonctionnement, à échéance plus ou moins proche. En effet, ces indicateurs sont pris en compte pour déterminer l'éligibilité et/ou la répartition de toutes les composantes de la DGF versée par l'Etat, mais aussi des fonds de péréquation tels que le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF), ou encore des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Le potentiel fiscal et le potentiel financier :

Jusqu'à présent, le **potentiel fiscal** correspondait à la richesse potentielle de la collectivité, qui découlait de l'application des taux moyens nationaux. Le potentiel fiscal correspondait, pour les communes appartenant à un EPCI à fiscalité professionnelle unique, à la somme des ressources suivantes :

- Le potentiel issu des trois taxes d'habitation, sur foncier bâti et sur foncier non bâti. Ce potentiel correspondait à la somme du potentiel de chaque taxe, lequel est obtenu par la multiplication des bases brutes (avant décision d'exonération ou d'abattement des conseils municipaux/communautaires) par le taux moyen national de chaque taxe.
- Les ressources issues de taxes ou redevances diverses (taxe sur le produit des jeux, redevances des mines et surtaxe eaux minérales,
- Les effets (compensation prélèvement) de la réforme de la taxe professionnelle,
- L'attribution de compensation,
- Une quote-part de la richesse économique de l'EPCI, nette des attributions de compensation. Cette quote-part fait l'objet d'une répartition au prorata de la population de la commune dans le total de la population de l'EPCI.

Le potentiel fiscal qui sert à mesurer le niveau de ressources des collectivités, joue un rôle majeur dans la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation. Tout ce qui en dépend évolue nécessairement lors d'une réforme telle que la suppression de la Taxe d'Habitation, malgré une compensation annoncée à « à l'euro près ».

Le **potentiel financier** était obtenu en additionnant la dotation forfaitaire au potentiel fiscal. Le potentiel financier d'une commune représente la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

En complément des potentiels fiscaux et financiers, d'autres indicateurs financiers comme le coefficient d'intégration fiscale (CIF) et l'effort fiscal (EF) qui détermine la pression fiscale exercée par une collectivité sur les contribuables locaux, sont utilisés pour répartir les dotations de l'État, en s'appuyant sur les ressources des collectivités.

Désormais, outre les modifications induites par la disparition de la taxe d'habitation des résidences principales, remplacée par le transfert de la taxe sur le foncier bâti départemental et par la mise en œuvre du coefficient correcteur, les nouvelles modalités de calcul du potentiel intègrent des ressources qui étaient jusqu'alors perçues par les communes, mais non comptabilisées dans la richesse. Sont concernées :

- Les recettes liées aux droits de mutation, perçues directement par les communes ou reversées via le département pour près de 4,2 Mds€. Cette intégration aura pour conséquence de toucher les communes très dynamiques.
- La taxe sur les pylônes électriques, qui ne représente que 280 M€ au niveau national, mais qui est perçue par un nombre limité de communes, induisant un impact fort sur les plus rurales d'entre elles.
- La taxe sur la publicité extérieure.

La commune de Lherm bénéficie des 2 premières recettes pour un total en 2021 de 182 318€.

1.1.2. Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans la LFI 2022

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent 105,5 milliards d'euros dans le projet de loi de finances pour 2022 et sont en hausse de 1,3 milliard d'euros par rapport à la loi de finances initiale 2021.

2.3.1 La dotation Globale de fonctionnement

La DGF des communes est composée d'une part forfaitaire et de trois dotations de péréquation verticale, la Dotation de solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La DSU et la DSR augmentent respectivement de 5 millions d'euros en 2022.

2.3.2 Les dotations d'investissement

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans la LFI 2022, montant en hausse comparativement à 2021. Les crédits de la DSIL ont été majorés de 337 millions d'euros.

2.3.3 Autre mesure significative : La fin des contrats de « Cahors »

Les contrats de « cahors » encadraient les dépenses des collectivités mais devenaient contradictoires avec le souhait du gouvernement d'impliquer les collectivités dans la relance. Ces contrats seront condamnés pour plusieurs années pour ne pas brider les investissements à venir.

2ème partie : Le contexte financier local

1. L'impact de la politique nationale sur les dotations

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
POPULATION (DGF)	3 566	3 610	3 658	3 671	3 735	3 757	3 806	3 859
Dotation de base	379 881 €	346 689 €	330 602 €	329 657 €	335 167 €	338 357 €	342 588 €	347 000 €
DSR Péréquation	57 663 €	62 578 €	67 522 €	70 354 €	71 609 €	71 996 €	72 758 €	74 000 €
DSR Cible	40 526 €	54 347 €	80 884 €	90 897 €	95 333 €	110 166 €	120 112 €	133 000 €
DNP	103 709 €	99 761 €	101 731 €	107 035 €	96 331 €	88 310 €	86 564 €	83 765 €
CRFP*	-37 405 €	-36 697 €						
TOTAL	581 779 €	563 375 €	580 739 €	597 943 €	598 440 €	608 829 €	622 022 €	637 000 €

* Estimation ATD31

Compte tenu des modifications de calcul du potentiel fiscal et financier, l'ensemble des modalités de calcul de dotations n'étant pas encore assimilé dans les logiciels financiers, l'estimation réalisée cette année par l'ATD doit être prise avec la plus grande réserve. De ce fait, à défaut de notification officielle dans les temps, les prévisions budgétaires seront minorées.

2. L'impact de la politique nationale sur les bases fiscales

2.1 Revalorisation des bases fiscales

Le taux 2022 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2020 et novembre 2021, soit 3,4%.

Pour rappel, depuis 2021 les bases de la Taxe d'Habitation (TH) perçue par la commune ne concerne plus que les résidences secondaires.

TAXES	BASES 2021	BASES 2022*
HABITATION	122 737	126 910
FONCIER BATI	2 924 436	3 073 000
FONCIER NON BATI	72 315	74 700

* l'estimation ne prend pas en compte l'évolution physique liée aux nouvelles constructions.

3. Les indicateurs locaux

3.1. Evolution de la Population INSEE



3.2. Evolution des Permis de construire de maisons individuelles

Année	PC
2021	57
2020	31
2019	26
2018	22
2017	36
2016	36
2015	26

On constate une augmentation en 2021 du nombre de permis de construire déposés pour une maison individuelle.

Les nouvelles constructions font évoluer les bases fiscales communales mais ces nouvelles recettes s'accompagnent inévitablement de nouvelles dépenses pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants.

Il faut s'attendre à une diminution des nouvelles constructions affectées par la nouvelle norme environnementale RE2020 qui fait augmenter le coût global des constructions mais également par l'augmentation des matériaux de construction en 2022. Les constructions neuves devraient diminuer et de ce fait la Taxe d'aménagement associée.

3ème partie : Eléments rétrospectifs

1. Bilan 2021

La crise sanitaire a continué d'affecter le fonctionnement de la collectivité, des écoles et des associations, les manifestations et rassemblements ont notamment été très limités encore cette année. Toutefois, les autres activités ont repris un fonctionnement régulier par rapport à 2020 entraînant ainsi une augmentation très sensible des dépenses qui sont revenues à un niveau normal.

1.1. Résultats de fonctionnement 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses

Chapitres	BP 2021	CA 2021	2021/2020
011 - Charges à caractère général	648 800.00	554 779.86	104.11%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 085 000.00	1 045 169.57	114.27%
014 - Atténuations de produits	370 559.00	370 559.00	100.00%
022 - Dépenses imprévues	47 942.93	0.00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000.00	0.00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 928.94	53 928.94	85.15%
65 - Autres charges de gestion courante	208 840.00	173 173.98	98.39%
66 - Charges financières	56 579.29	56 291.11	81.52%
67 - Charges exceptionnelles	96 032.51	95 863.29	
Total général	2 617 682.67	2 349 765.75	110.50%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes

Chapitres	BP 2021	CA 2021	2021/2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	282 458.04	282 458.04	161.24%
013 - Atténuations de charges	35 000.00	52 623.51	249.18%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000.00	5 951.79	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	213 750.00	198 698.57	237.08%
73 - Impôts et taxes	1 258 500.00	1 288 446.00	106.62%
74 - Dotations, subventions et participations	788 455.33	814 115.86	100.58%
75 - Autres produits de gestion courante	25 361.00	21 036.56	16.44%
76 - Produits financiers	5 158.30	10 931.27	439006.83%
77 - Produits exceptionnels	0.00	32 316.96	76.11%
Total général	2 617 682.67	2 706 578.56	109.65%

Les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de 10,5% en 2021. Cette évolution est à modérer en raison du transfert à Réseau 31 du résultat du budget assainissement d'un montant de 90 532.51€ qui apparait en dépenses. L'évolution hors transfert est de 6,24%. En parallèle, les recettes ont évolué de 9,65%.

1.1.1 Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : chap. 011 : + 4.11%

Une année de reprise après l'année 2020 de ralentissement d'activités avec la crise sanitaire

L'évolution est essentiellement concentrée sur les postes énergétiques et la maintenance mais globalement elle reste contenue par rapport au prévisionnel grâce à des efforts de maîtrise des dépenses générales.

- 60611 – eau : De nombreuses fuites au groupe scolaire ont conduit à une augmentation très importante de la consommation d'eau, 5 870m³. Le compte progresse ainsi de 225%. Des réparations ont été réalisées et une surveillance accrue a été mise en place. Un dégrèvement avait déjà été obtenu en 2020 et ne peut plus intervenir au groupe scolaire.
- 60612/60613 – énergie : Avec l'occupation des locaux à 100% par rapport à 2020, la consommation d'électricité et de gaz est en augmentation de 14%.
- 60622 carburants : La reprise d'activité et l'augmentation des tarifs conduisent à une évolution de 34% de la consommation de carburant pour 2021.
- 61521 – entretien de terrains : Le poste évolue sensiblement avec + 6000€ en raison notamment d'une affectation des dépenses de fleurissement à cet article.
- 61558 – entretien autres biens mobiliers : le compte augmente de près de 43% particulièrement en raison du règlement de factures impayées de 2018 à 2020 aux établissements Louis GAY pour 1643€, alors qu'il aurait été en diminution avec les dépenses strictes de 2021.
- 6226 – Honoraires : l'augmentation des contentieux d'urbanisme entraîne une évolution de 70% de ce compte.
- 6237 – Publications : La réalisation du livre de Mr Bergès réglée sur 2021 pour près de 12 100€ et le renouvellement de la publicité du véhicule des services techniques entraînent une évolution importante du compte avec + 15 000€.
- 6247 – transport collectif : la reprise des activités extra-scolaire fait progresser les dépenses liées au transport de 48%

A contrario, des postes ont diminué en 2021.

- 60632 Fournitures de petits équipements : ce poste en forte augmentation en 2020 pour les achats liés au COVID diminue de 50% en 2021.
- 60636 Vêtements de travail : Après une augmentation en 2020, en raison de la crise sanitaire, les besoins sont restés très limités en 2021 entraînant 80% de baisse.
- 615221 - Entretien et réparations bâtiments publics : Une affectation des dépenses les plus importantes en section d'investissement a permis de maîtriser ce compte qui diminue de 40%.
- 61524 - Entretien Bois et forêts : Les travaux de l'ONF prévus en 2021 et repoussés en 2022 diminuent les dépenses de ce compte de 70%.

Charges de personnel : chap. 012 : +14.27%

Ce chapitre est en forte augmentation en raison de :

1) L'augmentation de la masse salariale :

- Recrutement d'une DGS
- Remplacement des agents en congés avant leur départ en retraite et des agents en longue maladie et maladie ordinaire.
- Effet en année pleine de l'augmentation d'heures de 2 emplois fin 2020.
- L'effet rétroactif de Supplément Familial versé à des agents exclus à tort du dispositif jusqu'en 2021.

2) Des sommes impayées régularisées en 2021 pour 25 000€

Il est à noter que ce poste représente 45.5% des charges réelles de fonctionnement ce qui est très en dessous des moyennes nationales surtout pour une commune assurant la totalité de ses services en régie.

Ratio charges de personnel	2021	Strate 2020
Taux des Dépenses de personnel sur dépenses <u>réelles</u> totales de fonctionnement	45.5%	54,2%

Source : Les collectivités locales en chiffres – DGCL

Autres charges de gestion courante : chap. 065 : - 1.6%

Ce chapitre est en légère diminution. Il comprend les contributions auprès des organismes publics auxquels la commune adhère. L'augmentation des opérations menées avec le Syndicat département d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) n'a pas eu de nouvel impact sur ce poste en 2021. Les indemnités des élus évoluent en raison de l'effet en année pleine de l'augmentation du nombre d'élus siégeant au sein du Conseil municipal et des délégations supplémentaires attribuées.

Charges financières : chap. 066 : - 18.5%

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2019. Les charges d'intérêts diminuent selon le plan d'extinction de dette.

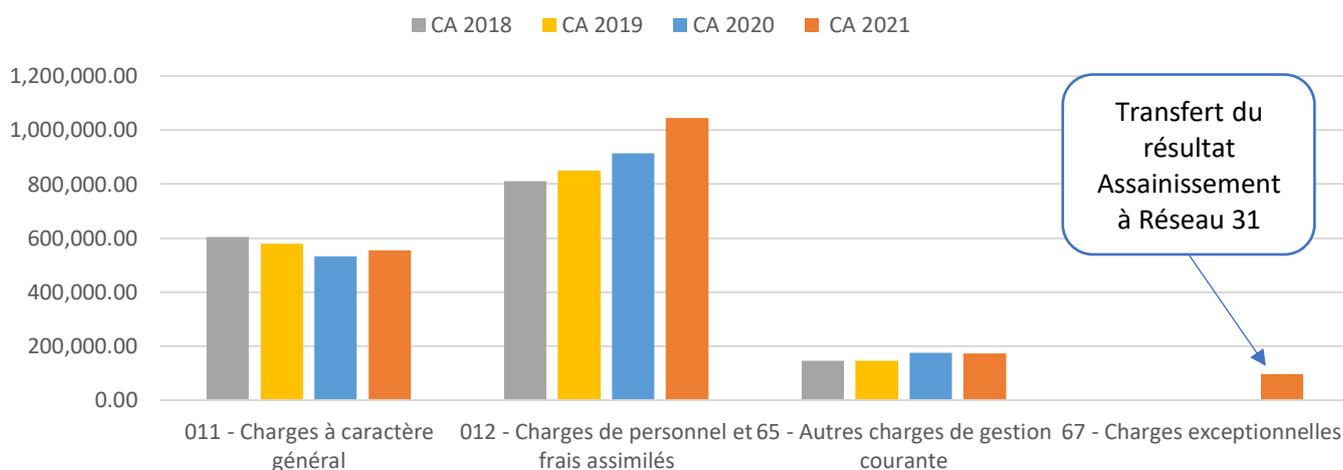
Charges Exceptionnelles : chap. 067

Ce chapitre est fortement affecté par le transfert de résultat du budget Assainissement à Réseau 31 d'un montant de 90 532€. Alors que ce montant a été repris avec les résultats de 2020, le transfert apparaît en dépenses réelles sur 2021. Le solde est donc négatif sur 2021 et affecte la chaîne de l'épargne de la commune car seules les dépenses et les recettes de l'année sont prises en compte.

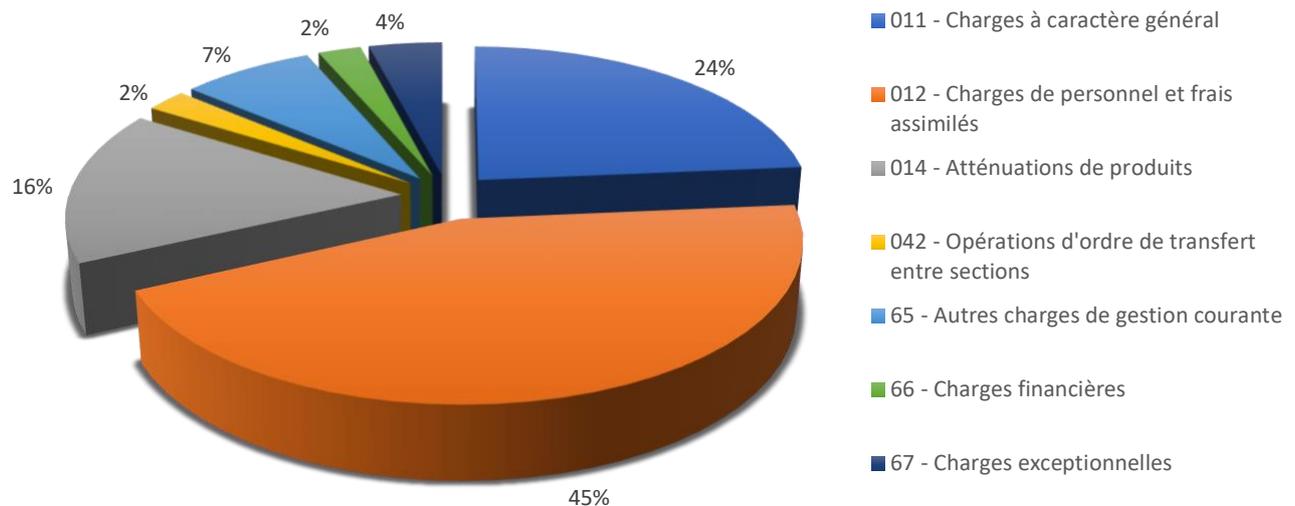
Ce chapitre est également grevé par le règlement d'impayés des années précédentes :

- Impayé Frais de concours 2019 ATSEM après recrutement : 1624€
- Impayés prestations SATESE 2015, 2016 et 2019 : 3249€

Evolution des charges courantes



Répartition des charges de fonctionnement 2021



1.1.2 Recettes de Fonctionnement 2021

Les recettes de fonctionnement retrouvent une situation normale avec une évolution de 9,65%, après une année perturbée par la crise sanitaire.

[Le chapitre 013 : Atténuation de charges est en forte augmentation avec + 149%](#)

Ce chapitre correspond aux remboursements des charges de personnel par l'assurance statutaire pour les agents CNRACL et la sécurité sociale pour les agents relevant de l'IRCANTEC.

Les absences longues ont été plus nombreuses en 2021 et un agent a été reconnu en longue maladie avec un effet rétroactif sur 2 ans que la commune a perçu en 2021.

[Le chapitre 70 Produits de services](#) repart à la hausse + 137% en raison de la reprise de la restauration scolaire + 88% après une année 2020 perturbée par la COVID, mais également grâce au reversement des mises à disposition du personnel, + 55 250€, dont l'Enfance Jeunesse non réclamées en 2020. Par contre, les mises à disposition de personnel pour la voirie ont été moins importantes que les années précédentes.

[Le chapitre 73 Impôts et Taxes](#) : L'évolution de 6,6% est principalement liée à l'évolution physique des bases fiscales avec les nouvelles constructions. Le remplacement de la Taxe d'habitation par la part départementale de taxe foncière est effectué à l'euro près par un système de coefficient d'ajustement.

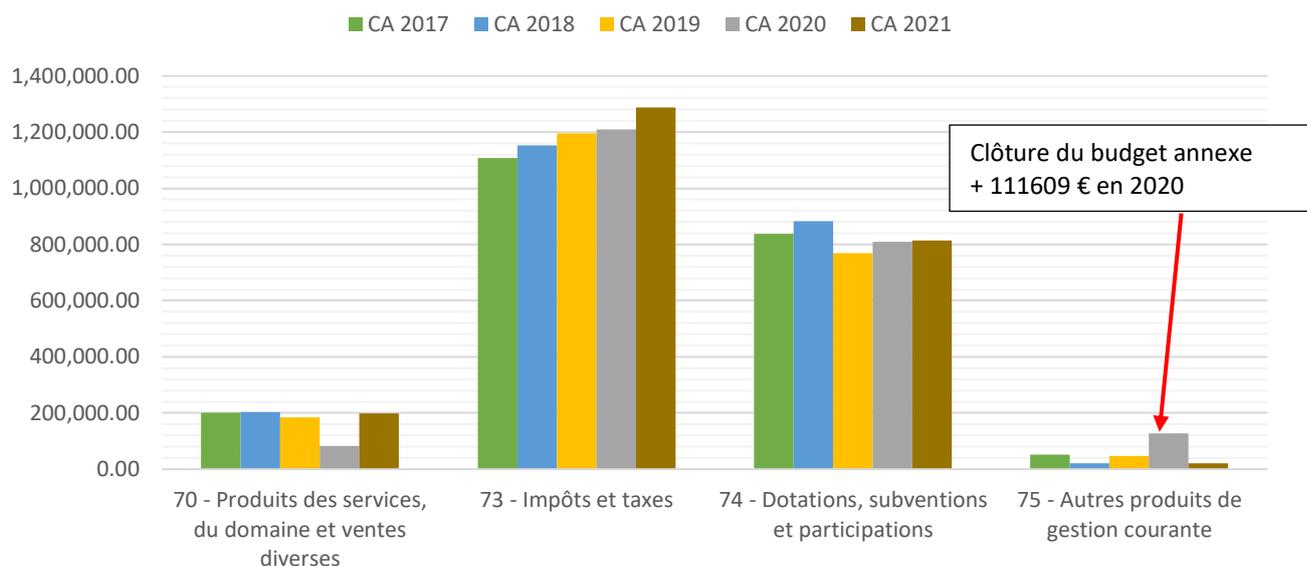
[Le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations](#) reste stable par rapport à 2020 malgré l'évolution de 3% des dotations car la commune ne perçoit plus sur ce chapitre les compensations d'exonération de Taxe d'habitation (-39 000€).

La compensation des droits de mutation est en progression de 7% en 2021. Ce montant entrera désormais dans le nouveau calcul du potentiel fiscal et financier.

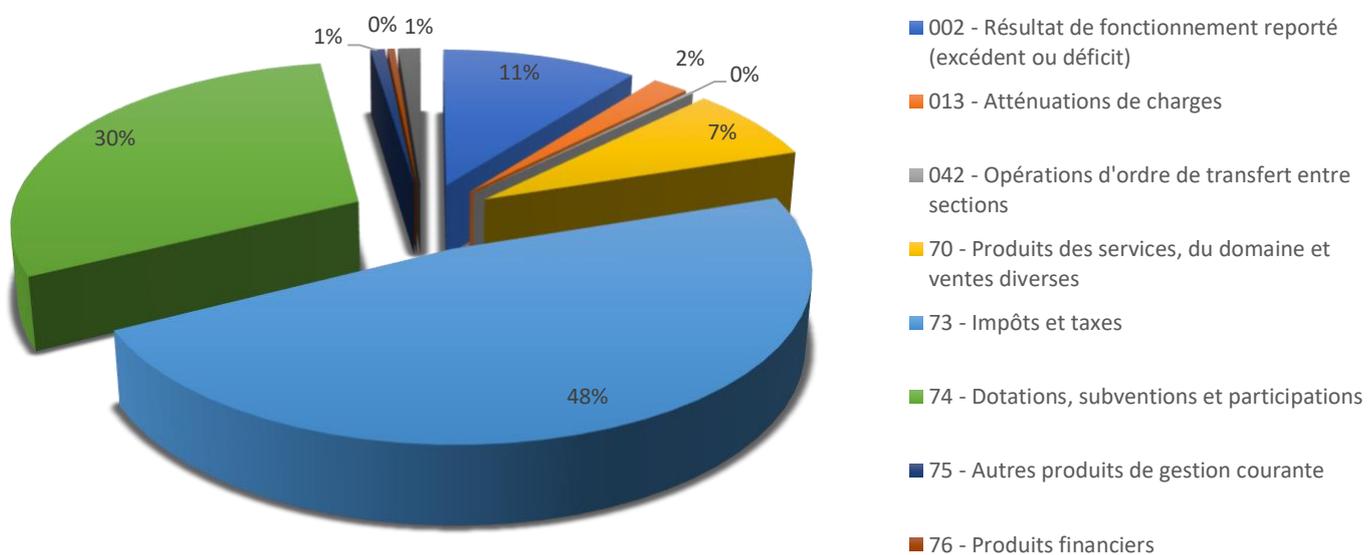
Il est à noter que le montant de FCTVA de 10 367€ correspond à l'exercice 2019 mais également à 2018 qui n'avait pas été réclamé en 2020 mais que la commune a pu récupérer.

[Enfin le chapitre 75 - Autres produits de gestion courante](#) est en très forte diminution car en 2020 le transfert de résultat du budget annexe du lotissement apparaissait sur ce chapitre.

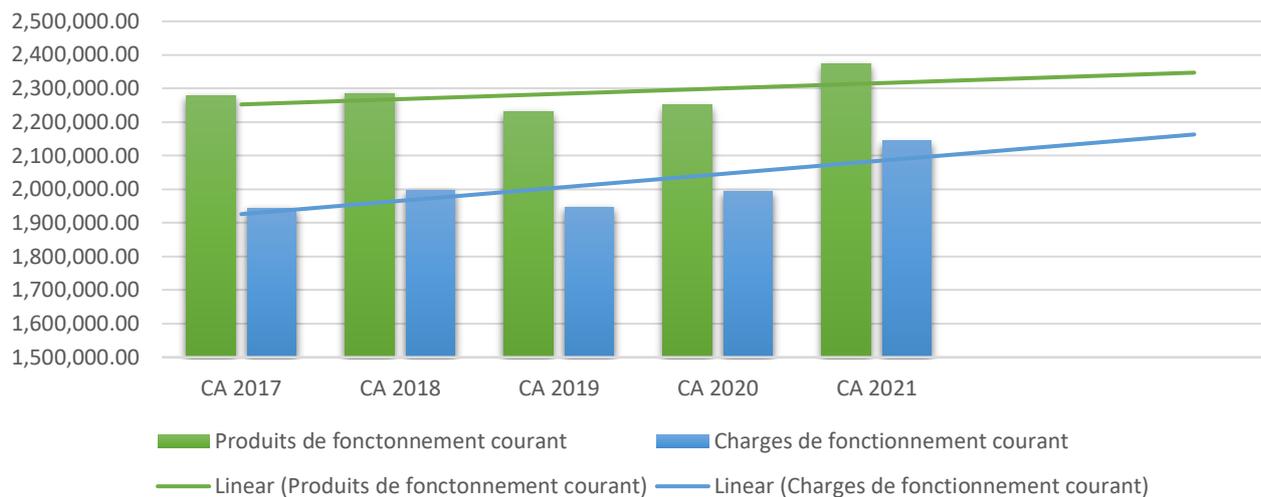
Evolution des principales recettes



Répartition des recettes de fonctionnement 2021



Evolution des charges et des produits courants



L'évolution tendancielle des charges et des produits montre un resserrement depuis plusieurs années qui nécessite des actions afin d'améliorer la situation et conserver une capacité d'investissement :

- Soit diminuer les charges mais les marges de manœuvre sont déjà très restreintes, particulièrement dans un contexte de très forte inflation,
- Soit augmenter les recettes : taxes locales, tarifs des services, ...

1.2. Résultats d'investissement 2021

Dépenses	BP 2021	CA 2021
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00	0.00
020 - Dépenses imprévues	91 350.29	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000.00	5 951.79
041 - Opérations patrimoniales	0.00	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	83 143.29	83 143.29
13 – Subventions d'investissements		14 208.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	177 000.00	176 016.86
20 - Immobilisations incorporelles	17 750.00	244.80
21 - Immobilisations corporelles	45 024.00	44 803.10
23 - Immobilisations en cours	65 717.00	0.00
27 - Autres immobilisations financières	0.00	0.00
OPERATIONS	649 409.00	274 793.21
Total	1 138 393.58	599 161.05

Recettes	BP 2021	CA 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	112 626.39	112 626.39
021 - Virement de la section de fonctionnement	50 000.00	0.00
024 - Produits de cessions	0.00	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 928.94	53 928.94
041 - Opérations patrimoniales	0.00	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	612 000.00	729 584.85
13 - Subventions d'investissement	296 000.00	106 589.75
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
27 - Autres immobilisations financières	13 838.25	8 067.59
Total	1 138 393.58	1 010 797.52

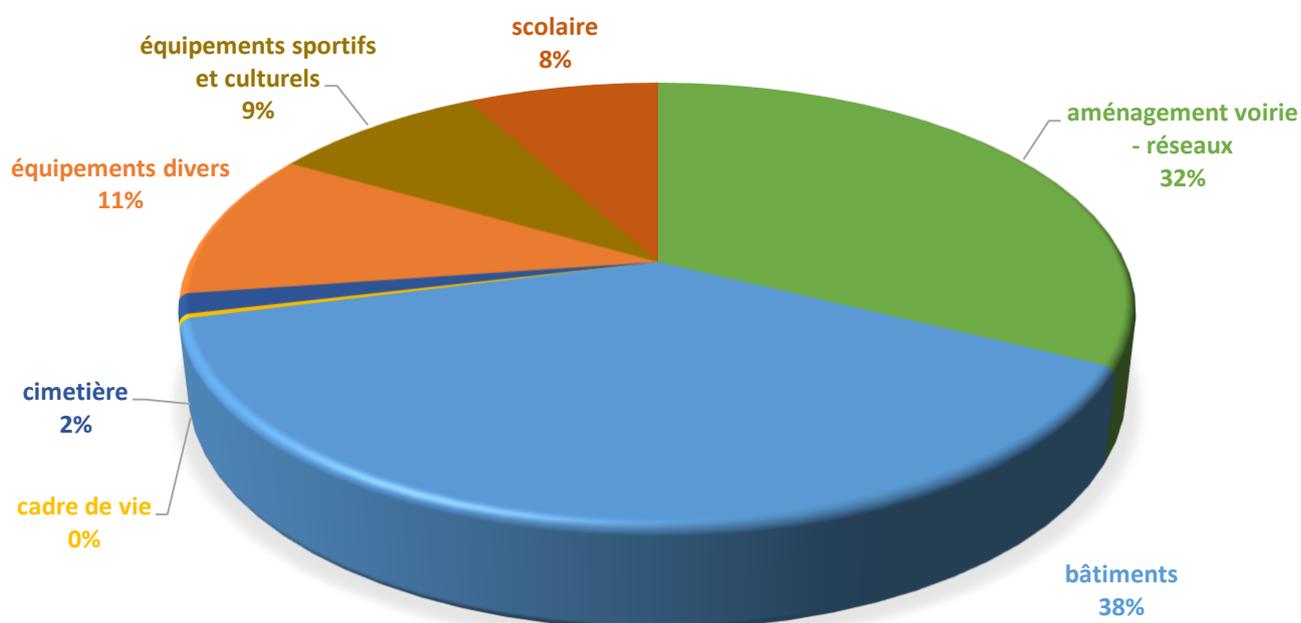
Dépenses d'investissement

Les opérations d'équipement programmées au budget 2021 ont été réalisées à 56.23% incluant les restes à réaliser pour un montant de 116 649€.

Les dépenses d'équipements ont été réparties de la manière suivante :

INVESTISSEMENTS 2021 – Dépenses d'équipements	CA 2021
Aménagement voirie - réseaux	105 758.75
Bâtiments	125 278.78
Cadre de vie	1 012.50
Cimetière	4 800.00
Equipements divers	35 059.34
Equipements sportifs et culturels	28 431.74
Scolaire	25 451.79
Total général	325 792.90

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS 2021



Recettes d'investissement

Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers, Réserves :

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 729 584.85€. Ce résultat est essentiellement lié au montant du FCTVA de 473 883.14€.

Ce montant correspond à l'année 2019 pour le budget communal mais aussi le budget assainissement et l'année 2019 a été une année d'investissement important avec la construction du restaurant scolaire.

Le montant du FCTVA inclut également l'année 2018 qui n'avait pas été réclamée en 2020 et a pu être récupérée en 2021.

Les recettes de taxes d'aménagement restent assez élevées mais moindre par rapport à 2018 et 2019 en raison de la crise sanitaire qui a ralenti l'activité.

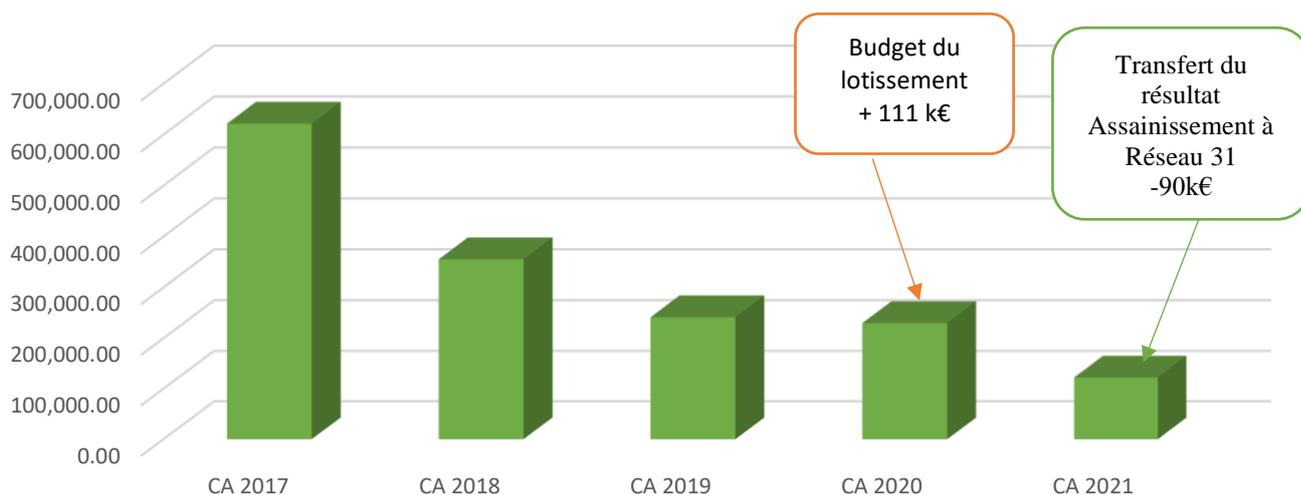
Chapitre 13 - Subventions d'Investissement : Le montant des subventions s'élève à 106 589.75€, soit 36% du montant prévu, certaines opérations d'investissement subventionnées ayant été retardées.

Malgré des recettes moins importantes que prévues de 126 000€ en raison des subventions moins élevées que prévues, la réalisation des dépenses d'équipements permet d'obtenir un résultat excédentaire de 411 636.47€ sur la section d'investissement et de 294 987.12€ avec les restes à réaliser.

1.3. Résultats 2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DEPENSES	2 349 765.75	599 161.05
TOTAL RECETTES	2 424 120.52	898 171.13
RESULTAT de L'EXERCICE	74 354.77	299 010.08
RESULTAT ANTERIEUR 2020	282 458.04	112 626.39
RESULTAT CUMULE	356 812.81	411 636.47
Résultat global de clôture 2021		768 449.28
Reste à Réaliser d'investissement		- 116 649.35
Résultat global de clôture 2021 avec RAR		651 799.93

Evolution de l'épargne brute



2. Ratios financiers 2020

Ratios €/hab.		2021	Strate 3500 à 5000 hab. 2020
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	593.39	820
2	Produits des impôts directs par habitant	308.77	477
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	626.63	1023
4	Dépenses d'équipement par habitant	84.42	294
5	Encours de dette par habitant	492.03	741
6	DGF par habitant	162.83	153
7	Taux des Dépenses de personnel sur dépenses réelles totales de fonctionnement	45.64%	54.20%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital sur les Recettes réelles de fonctionnement	101.97	88.10
9	Taux des dépenses d'équipement brut sur Recettes réelles de fonctionnement	13.47%	28.70%
10	Encours de dette sur Recettes réelles de fonctionnement	78.52%	72.40%

L'année de référence pour les moyennes de la strate est 2020, année d'exécution budgétaire perturbée par la crise sanitaire et les élections municipales tardives.

Concernant les ratios d'endettement, bien que l'encours de dette par habitant soit faible par rapport à la strate, le taux d'endettement par rapport aux recettes de fonctionnement est assez élevé en raison des recettes moins dynamiques.

On note également que le produit des impôts communaux (ratio n°2) est bien inférieur à la moyenne avec près de 169€ de moins par habitant à LHERM que dans la moyenne de la strate.

3. Chaîne de l'épargne depuis 2019

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Produits de fonctionnement courant	2 230 901,83	2 250 782,01	2 374 920.50
Charges de fonctionnement courant	1 946 347,90	1 994 109,44	2 143 682.41
EXCEDENT BRUT COURANT	284 553,93	256 672,57	231 238.09
Solde exceptionnel large	18 143,32	42 458,08	-63 546.33
EPARGNE DE GESTION	302 697,25	299 130,65	167 691.76
Intérêts	61 149,48	69 053,25	45 362.15
EPARGNE BRUTE	241 547,77	230 077,40	122 329.61
Capital	196 326,48	172 817,97	167 949.27
EPARGNE nette	45 221,29	57 259,43	-45 619.66

Le calcul tient compte du transfert de résultat à Réseau 31 qui apparaît en dépenses mais pas en recettes, faussant ainsi le résultat de -90 532€.

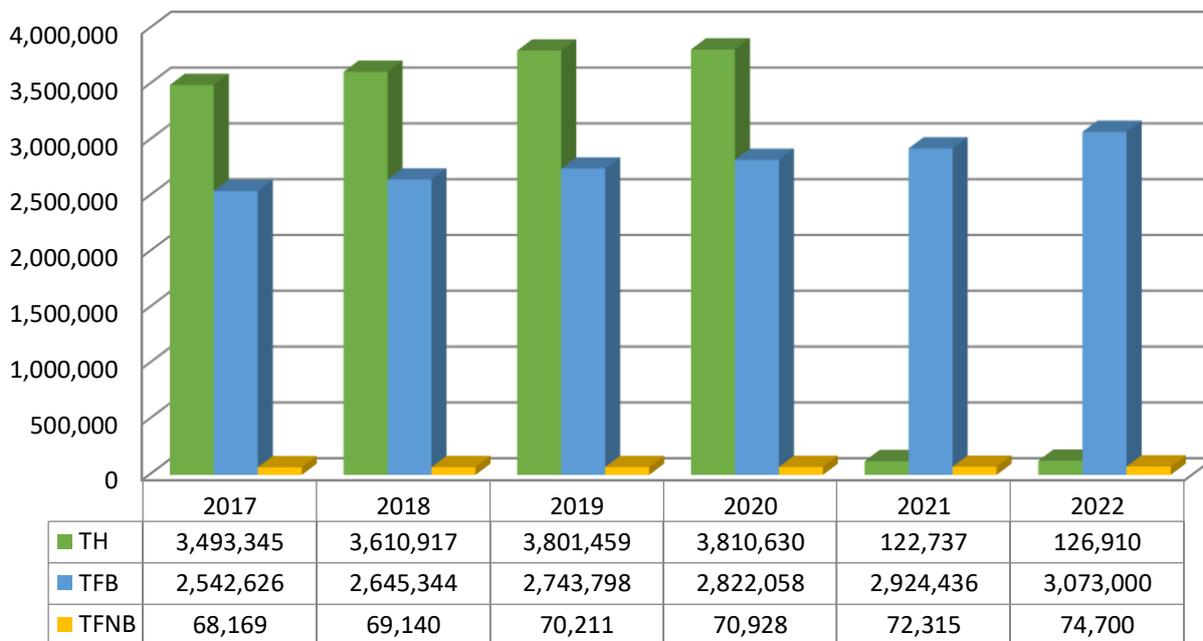
L'épargne nette retraitée du montant transféré à Réseau 31 est de 44 912€.

4. Evolution de la fiscalité

Depuis 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation annuelle constatée (et non prévisionnelle) au mois de novembre de l'année précédente.

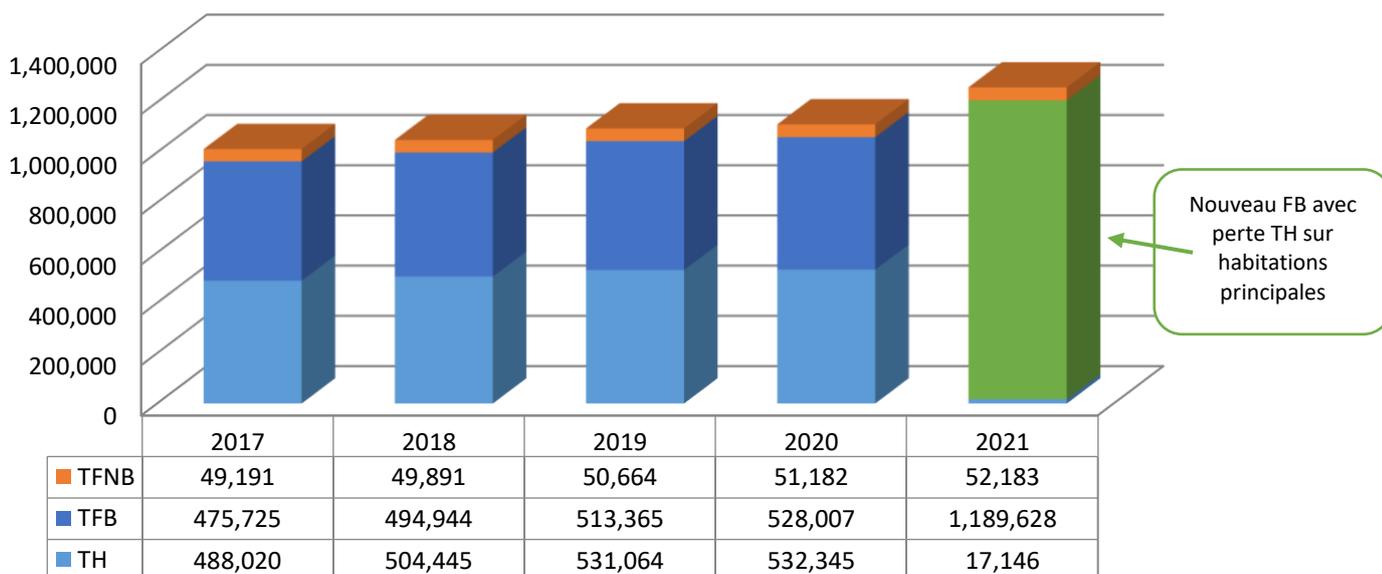
La revalorisation 2022 est de 3,4%.

Evolution des bases fiscales



*bases 2022 : estimation avec revalorisation 3.4%

Evolution des produits fiscaux cumulés



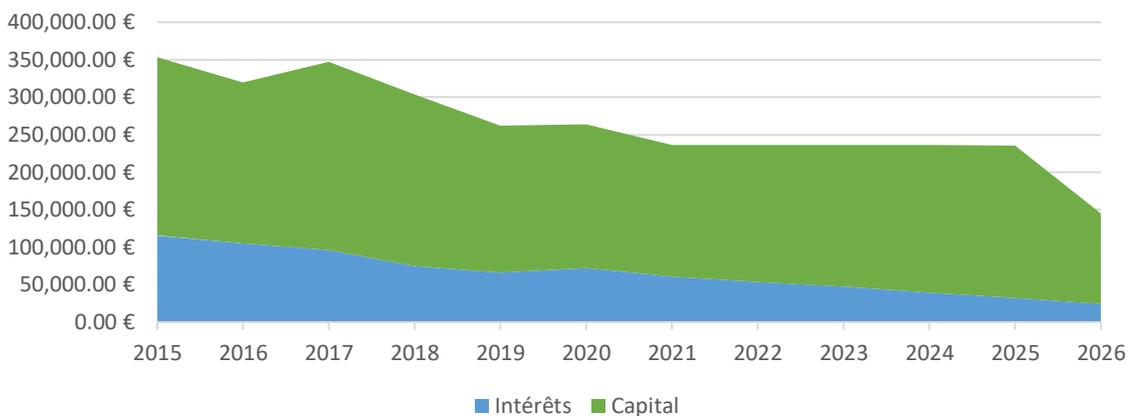
5. La structure de la dette

Annuité de dette de 2017 à 2022

Année	Annuité
2017	347 086,60 €
2018	303 582,38 €
2019	262 311,94 €
2020	263 730,18 €
2021	236 728,68 €
2022	236 728,68 €

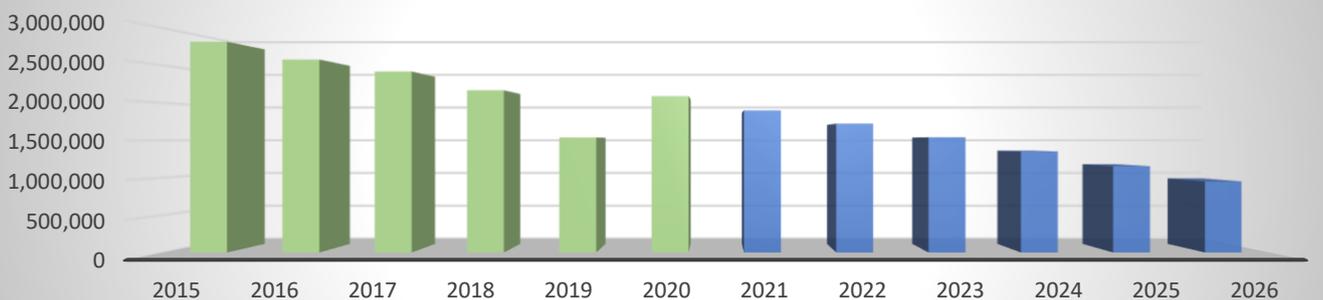
Les annuités d'emprunts diminuent en moyenne de 4% sur la période 2017-2021, se stabilisent entre 2022 et 2025 pour diminuer de 39% en 2026 avec des extinctions d'emprunt.

Evolution des annuités d'emprunts 2015 - 2026



Suite à un nouvel emprunt débloqué en 2019, le capital restant dû est remonté à un peu plus de 2 millions d'euros en 2020 pour diminuer de 10% en moyenne jusqu'en 2024, puis plus fortement en 2025 et 2026 pour passer sous 1 million d'euros.

Capital restant dû



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû	2,816,447	2,578,476	2,419,169	2,168,460	1,536,866	2,090,540	1,898,725	1,722,708	1,539,974	1,350,238	1,153,206	949,595

Ratio de désendettement

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 incite à suivre le ratio de désendettement.

Il s'agit de connaître le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'encours de dette si l'ensemble de l'épargne brute y était consacré.

Le ratio communal 2021 est de 9 ans. (Calcul retraité du transfert à Réseau 31)

Le plafond fixé par la loi de programmation des finances publiques pour les communes sous contrat est de 12 ans et 15 ans en analyse financière comme seuil critique.

4ème Partie : Eléments prospectifs

1. Le projet de budget 2022

1.1. Charges de Fonctionnement : L'impact de la hausse de l'énergie et de l'inflation

Chapitre 011 : Charges à caractères général : une maîtrise nécessaire des dépenses pour compenser la hausse de l'énergie et l'inflation

Face à l'augmentation annoncée du prix de l'énergie et du carburant et à l'inflation en hausse, le montant total des dépenses à caractère général va inmanquablement augmenter.

Le SDEHG a informé les collectivités d'une augmentation moyenne de 43% du coût de la fourniture électrique sur le marché groupé pour les compteurs supérieur à 36kva.

Pour maîtriser l'évolution globale des charges de fonctionnement à court terme, les achats devront être limités aux besoins déjà identifiés autant que possible. Sur le moyen et long terme, d'autres solutions pourront être envisagées pour diminuer les consommations énergétiques et éviter par compensation, de grever les autres postes de dépenses.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Ce poste de dépenses sera en légère augmentation en 2022 par rapport à 2021 en raison :

1. Des impacts règlementaires :
 - Augmentation de l'indice minimum de traitement
 - Bonification d'ancienneté aux agents de catégorie C
 - Refonte des grilles des catégorie C
 - Glissement vieillesse technicité
 - L'augmentation du point d'indice qui devrait intervenir avant juillet 2022. Le taux d'évolution n'a pas encore été déterminé mais la prévision budgétaire tablera sur une évolution de 3%, minimum réclamée par les syndicats de fonctionnaires. L'ensemble des agents sont concernés titulaires, stagiaires, contractuels.
2. Des modifications de postes, des nouveaux postes créés et des remplacements nécessaires :
 - Création d'un poste de Policier municipal
 - Remaniement du service administratif
 - Renforcement du service entretien restauration
 - Renforcement du service technique sur la période de tonte
 - Remplacement des agents en arrêts longs (Médiathèque, ATSEM..)

Il est à noter que lors des remplacements la collectivité rémunère l'agent en arrêt ainsi que son remplaçant impliquant un doublement de la dépense. Les remboursements d'assurance viennent en recettes.

Le règlement d'impayés en 2021 sur ce chapitre avait aggravé l'augmentation. Ces dépenses exceptionnelles de 2021 limitent l'impact des évolutions en 2022.

Chapitre 014 : Atténuation des charges

Ce poste correspond à l'attribution de compensation des charges transférées à la Communauté de Communes Cœur de Garonne. Le montant 2022 devrait être identique à 2021 soit 370 559€.

Chapitre 065 : Autres Charges de gestion courantes

Ce poste évolue principalement en raison :

- Des contributions au SDEHG plus importantes avec les nouvelles opérations de rénovation engagées.
- Des subventions aux associations comptées en totalité contrairement à 2021.

Chapitre 066 : Charges financières

Les intérêts de dette ancienne devraient diminuer de près de 13% en 2022.

Un nouvel emprunt pourrait venir augmenter ce chapitre en 2022 si la première échéance intervient avant la fin de l'année.

Chapitre 068 : Dotations provisions semi-budgétaires

Ce chapitre apparaît dans la prévision budgétaire car depuis 2021, les communes doivent provisionner le montant des dépréciations de créances.

Bilan des principales évolutions envisagées en 2022 (hors emprunt)

	Dépenses	Évolution /2021
011	Charges à caractère général	60 000
012	Charges de personnel	50 000
042	Amortissements	2 000
65	Autres charges de gestion courante	20 000
66	Charges financières	- 6 900
67	Charges exceptionnelles	- 90 000
68	Provisions	5 000
	Total	40 100

1.2. Recettes de Fonctionnement

Chapitre 70 - Les Produits de services :

Les produits des services diminueront notamment avec la mise en œuvre de la tarification sociale au restaurant scolaire. De plus, la pandémie de Covid a déjà eu des effets en début d'année 2022, le fort taux d'absences modifie le nombre de repas servis sur les 2 premiers mois.

La participation de l'Etat pour la tarification sociale apparaît au chapitre 74 : dotations et subventions.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Contributions directes

La revalorisation nationale des bases fiscales a été établie à +3.4%. En complément, la commune devrait bénéficier d'un effet évolution physique des bases avec les nouvelles constructions.

Afin d'améliorer la capacité d'autofinancement et de couvrir l'annuité d'un nouvel emprunt contracté en 2022, il sera proposé une hausse de la taxe foncière d'un point qui passerait de 40.61% à 41.61% et de foncier non bâti de 72.16% à 73.94%.

FPIC

Le montant reversé à la commune devrait rester stable en 2022.

Compensation sur perte de Taxe additionnelle droits de mutation

La commune perçoit une compensation de taxe additionnelle sur les ventes immobilières.

Le montant dépend des ventes effectuées sur le Département. Les taxes sont versées sur un fonds de péréquation avant d'être redistribuées aux communes de moins de 5000 habitants. Le montant attribué à la commune dépend donc des ventes réalisées et de la méthode de répartition. L'inscription budgétaire restera prudente.

Chapitre 74 - Dotations et participation :

La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation forfaitaire devrait augmenter légèrement, a contrario l'évolution des dotations de péréquation seraient plutôt défavorable à la commune. Le montant estimatif 2022 évoluerait globalement d'environ 1.6% d'après l'estimation de l'ATD31 qu'il faut cette année prendre avec la plus grande réserve suite aux modifications des calculs de potentiel fiscal.

Chapitre 013 – Atténuations des charges :

L'atténuation de charges relatives aux remboursements effectués par l'assurance du personnel ne peut être anticipée. La modification de la couverture dans le nouveau contrat avec une franchise à 20 jours devrait faire diminuer les remboursements. Toutefois, avec un agent titulaire en congés longue maladie, un agent en congés maternité et un arrêt long en maladie ordinaire, la prévision budgétaire en diminution restera assez élevée en 2022.

1.3. Investissements 2022

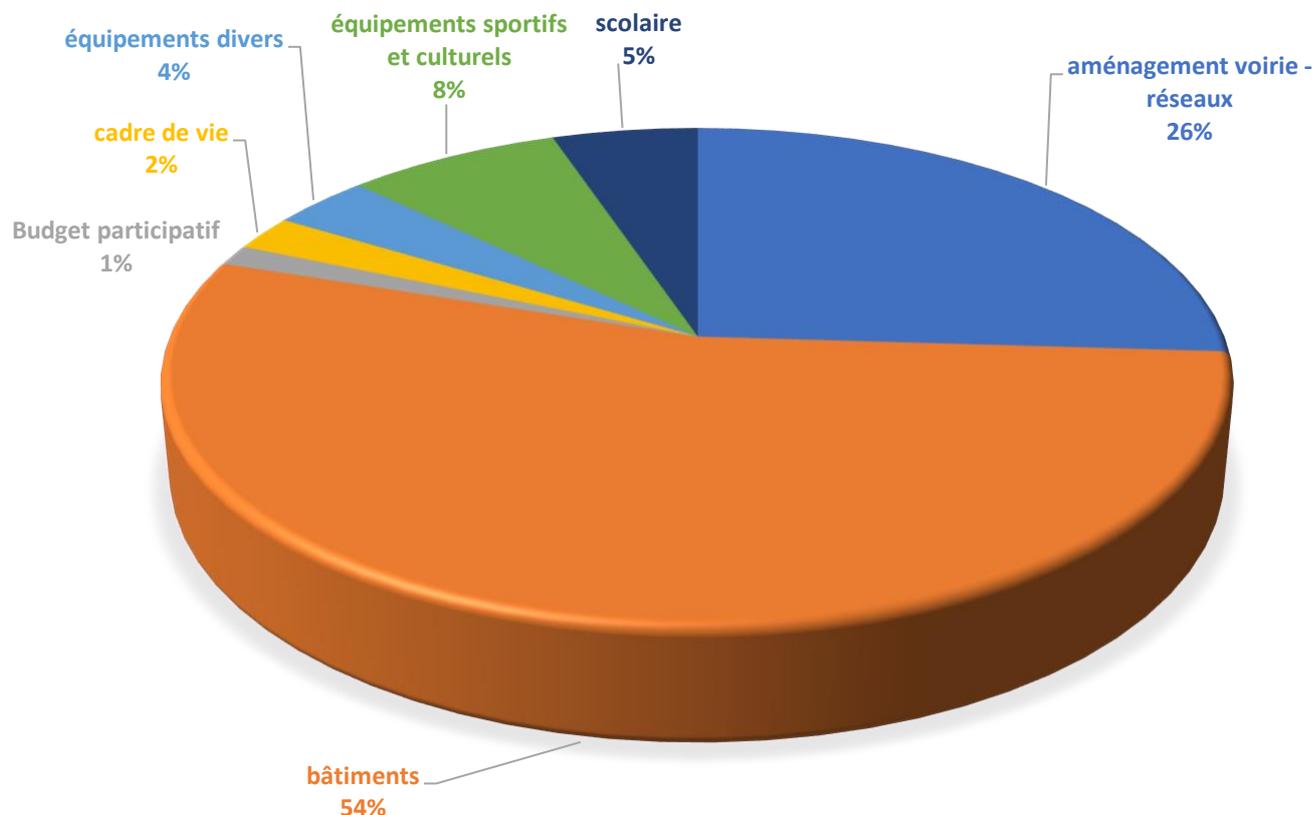
1.3.1. Recettes d'investissement

Cette année, les dépenses d'équipements évaluées à 1 812 500€ seront financées par :

- Le résultat excédentaire de 2021 (411 000€),
- Un montant de subventions attendues évalué à 460 000€,
- Des amortissements (55 000€)
- Des ressources propres pour 250 000€ et un montant de FCTVA faible cette année (45 000€).
- Un emprunt d'environ 700 000€

1.3.2. Les dépenses envisagées pour 2022 :

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS 2022



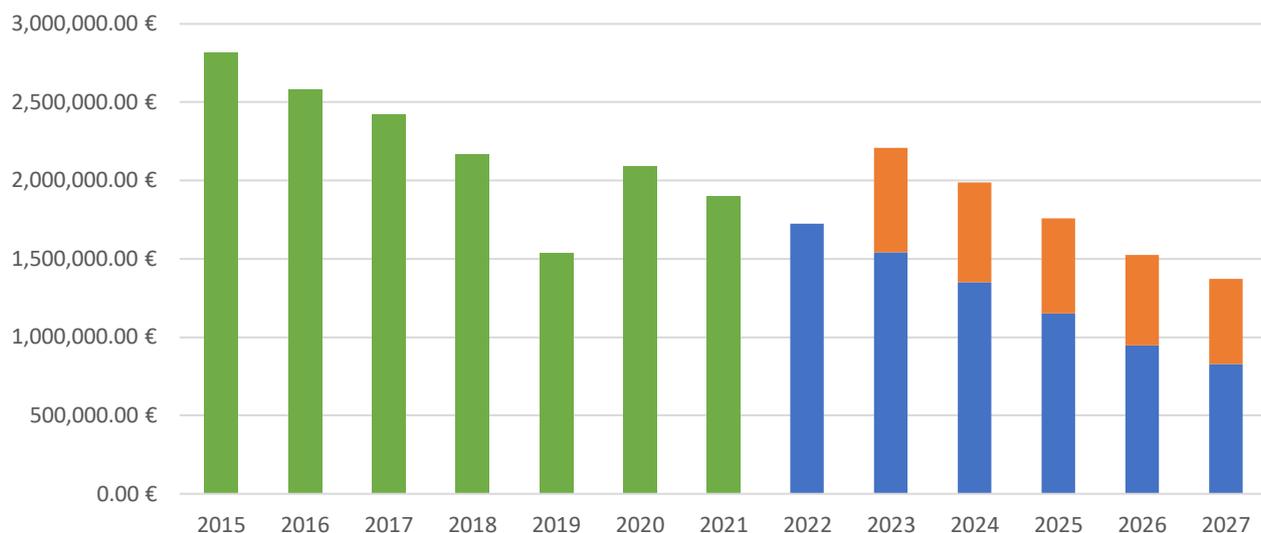
Dépenses d'équipements	Budget prévisionnel
Aménagement voirie - réseaux	468 881.24
Radars pédagogiques	3 120.00
Signalétique voirie	16 000.00
Urbanisation rd43b - déplacement poteau incendie SIECT	449 761.24
Bâtiments	984 757.14
Alarme et vidéoprotection	17 850.00
Cuisine salle 3° âge	10 000.00
Etude géothermie bâtiments mairie	8 600.00
Halle rénovation	115 000.00
Rénovation salle polyvalente travaux	606 342.00
Toitures bâtiments communaux -remise en état	21 000.00
Toitures bâtiments communaux -sécurisation	21 000.00
Travaux divers plomberie	2 500.00
Travaux église	179465.14
Travaux électriques sur bâtiments	3 000.00
Budget participatif	24 000.00
Budget participatif	24 000.00
Cadre de vie	41 200.00
Aménagement divers	20 000.00
Aménagement jardins partagés	12 000.00
Etude modification simplifiée du PLU	8 000.00

Plantation arbres divers	1 200.00
Equipements divers	61 684.00
Charte graphique	1 188.00
Renouvellement informatique équipement	11 800.00
Équipement divers Services techniques	2 500.00
Site internet refonte	18 000.00
Tarière	1 696.00
Tondeuse thermique	2 500.00
Véhicule ST	24 000.00
Equipements sportifs et culturels	137 225.00
Aire de jeux	78 000.00
City stade	48 955.00
Filets terrain de tennis	1 500.00
Housse tapis dojo	3 770.00
Rénovation aire de jeux pré Cahuzac	3 500.00
Rénovation city stade	1 500.00
Scolaire	94 720.52
AMO aménagement école	58 080.00
Autolaveuse école	6 700.00
Informatique socle numérique 2021	5 500.00
Mobilier scolaire renouvellement	5 800.00
Renouvellement informatique équipement	7 000.00
Solde travaux marché restaurant scolaire	10 000.00
Travaux alarme et vidéoprotection école	1 640.52
Total général	1 812 467.90

1.3.3. Simulation d'endettement avec un emprunt de 700 000€

La simulation d'un emprunt de 700 000€ en 2022 avec une première échéance en fin d'année montre un capital restant dû en 2023 équivalent à celui de 2018.

Capital restant dû



Evolution des annuités d'emprunts 2015 - 2027 avec nouvel emprunt 700k€ à échéance 1/12/2022

